



***Plan de mise en valeur  
du corridor patrimonial***

***Revitalisation Village Saint-Nicolas***

**15 janvier 2008**

## Table des matières

Introduction : La vision d'avenir

1. Le contexte du document	3
2. La problématique	4
3. Les principaux enjeux	6
4. Les retombées majeures	7
5. Le territoire visé	8
6. Les priorités d'intervention en matière de mise en valeur du patrimoine	9
6.1 Le patrimoine bâti	9
6.2 Le patrimoine naturel	11
6.3 Le patrimoine culturel	14
7. Le processus de mise en oeuvre du Plan	15
Conclusion : Un élément moteur de la revitalisation	16

### ANNEXES

A. La carte du territoire	18
B. Le sommaire des interventions prévues	19
C. Une présentation de différentes esquisses	23
D. Plan de réaménagement de l'entrée ouest de la ville de Lévis	27

*« Les villages sont des entités vivantes, en perpétuelle mutation. Aux villageois, aux élus municipaux et à tous les citoyens de les reconnaître comme étant une part importante de notre patrimoine culturel québécois en veillant soigneusement à leur destinée. »*

Laframboise Yves, « Villages pittoresques du Québec », Les éditions de l'homme, 1996.

## **Introduction : La vision d'avenir pour le village de Saint-Nicolas**

Le village de Saint-Nicolas est un milieu animé et accueillant, reconnu pour sa qualité de vie, pour la richesse de son patrimoine bâti, naturel et culturel, pour l'originalité des ses activités écotouristiques, pour la spécificité des produits de son terroir et pour la particularité de son environnement champêtre qui en font une destination phare dans la grande ville de Lévis.

## 1. Le contexte du document

Depuis 2004, *Revitalisation Village Saint-Nicolas (RVSN)*, organisme à but non lucratif accrédité par la *Ville de Lévis*, contribue à redonner de la vitalité au village, notamment en mettant l'emphase sur l'amélioration de la qualité de vie des résidents, sur le développement d'activités d'animation, sur la mise en valeur du patrimoine, sur la promotion des services et des produits locaux et sur l'amélioration des infrastructures publiques.

Ces priorités d'intervention sont issues d'une démarche de concertation avec les citoyens et les intervenants du milieu. Plusieurs consultations effectuées en 2003 ont fait émerger les attentes de quelques centaines de résidents pour mettre en valeur leur village ancestral. Une grande partie de ces attentes concernaient l'amélioration des aménagements physiques existants et la préservation du caractère historique du secteur.

À la suite de ces consultations publiques, deux documents ont été rédigés pour traduire les attentes des citoyens en plans d'action, soit *Le Scénario de Revitalisation* en 2004 et *Le Guide d'Aménagement physique* en 2005. De plus, un plan d'action triennal précisant les interventions de RVSN est soumis à chaque année à l'Assemblée générale.

En 2007, le Conseil d'administration de RVSN proposait, dans son plan d'action triennal, de mettre l'emphase sur la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux. À cet effet, l'Assemblée générale entérinait le 24 avril 2007 les grandes orientations du futur *Plan de mise en valeur du corridor patrimonial*.

Finalement, ce présent plan de mise en valeur du corridor patrimonial a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration de RVSN le 15 janvier 2008.

Il importe de souligner que la plupart des éléments présentés dans ce Plan sont extraits du *Scénario de Revitalisation* et du *Guide d'aménagement*. Ce plan tient également compte des orientations privilégiées par la *Ville de Lévis* dans ses documents officiels, notamment le Schéma d'aménagement et de développement et la Politique culturelle et les outils de réglementation d'urbanisme.

## 2. La problématique

*Ce plan de mise en valeur du corridor patrimonial* vise à corriger plusieurs lacunes qui permettront une véritable reconnaissance, à l'échelle régionale, du caractère ancestral du village de Saint-Nicolas. Porte d'entrée ouest de la *Ville de Lévis*, ce village tricentenaire est constitué de nombreux atouts historiques, patrimoniaux, naturels et esthétiques qui méritent d'être mieux conservés et mis en valeur.

Plusieurs éléments patrimoniaux et esthétiques n'ont pu être préservés au cours des dernières décennies compte tenu de l'absence, entre autres d'une politique claire en ce domaine et d'une réglementation d'urbanisme spécifique en matière de protection patrimoniale. La restauration de certaines résidences ancestrales s'est aussi avérée difficile en raison du manque de soutien technique et financier.

L'érection de poteaux supportant les fils électriques dans ses rues principales et l'abattage d'arbres matures pour les fins d'installation de réseaux souterrains ont aussi contribué à détériorer le caractère esthétique du village. L'aménagement actuel des entrées du village et l'absence de voies cyclables dans les rues principales ne favorisent pas les détours à l'intérieur du vieux secteur.

Un site du patrimoine sis aux limites du village sur la route Marie-Victorin a été décrété il y a vingt ans déjà, mais aucune signalisation ne l'indique aux automobilistes et aux cyclistes. De plus, l'absence d'une voie piétonnière rend précaires les randonnées pédestres dans ce site.

Jusqu'à tout récemment, les espaces publics dans le village n'offraient que peu d'attraits et d'aires de détente. Il faut cependant souligner le nouvel aménagement du Parc Jean-Dumets et les investissements en mobilier urbain effectués récemment par la Ville de Lévis. Par ailleurs, les perspectives visuelles sur le fleuve, à l'exception de celles du Parc Jean-Dumets, n'ont jamais été préservées dans ce village pourtant situé en bordure du Saint-Laurent.

À l'extrémité est du village, au bout du chemin du Moulin, se trouve un débarcadère entouré de propriétés privées qui constitue l'unique accès au fleuve dans le secteur. Faute de réglementation et de surveillance, ce site s'est passablement détérioré au cours des dernières années. Récemment, l'organisme *Conservation de la Nature* est devenu propriétaire d'une partie de ce terrain et a entrepris des travaux pour favoriser un accès public au fleuve et sensibiliser les citoyens à la richesse de ce milieu et à la protection de la biodiversité et des habitats fragiles.

De hauts lieux de l'histoire de la colonisation qui se retrouvent à proximité du village ont perdu leur importance au fil des décennies. Il s'agit notamment des traces de l'ancien chemin Craig qui constituait au début du 19<sup>ième</sup> siècle la route principale entre Québec et Boston, tant pour le transport des habitants par diligence que pour le ravitaillement de l'armée britannique. De même, les vestiges de l'ancien quai situé au bout du chemin du Moulin témoignent de la présence d'un moulin banal, lieu d'une grande activité économique dans toute la région pendant la période du régime français. Enfin, l'embouchure de la rivière Aulneuse a été au milieu du dix-neuvième siècle le lieu d'une importante activité forestière grâce à une scierie exploitée par les frères Ross.

### 3. Les principaux enjeux

Ce plan d'intervention vise essentiellement à redonner au village tricentenaire de Saint-Nicolas son caractère ancestral par la mise en valeur de son patrimoine bâti et culturel et à mettre en évidence ses attraits naturels uniques, notamment ceux en bordure du fleuve Saint-Laurent et à l'embouchure de la rivière Aulneuse.

Sur le plan des mécanismes d'intervention, la réalisation de ce projet repose d'abord et avant tout sur la mobilisation des résidents. Ceux-ci devront être adéquatement informés pour en devenir les acteurs principaux. D'autre part, il importe d'assurer une complémentarité avec les gestes posés par divers organismes qui interviennent déjà dans le milieu. Les actions proposées doivent également s'inscrire dans les plans triennaux d'action et d'immobilisation de la *Ville de Lévis*, qui constitue notre partenaire majeur dans la mise en œuvre de ce projet.

En ce qui concerne le concept d'aménagement, la protection du caractère ancestral repose sur des outils réglementaires adaptés à la particularité des objectifs de restauration et de mise en valeur souhaités dans notre secteur. De plus, le défi qui se pose au coeur du village sera celui d'intégrer dans un concept harmonieux les bâtiments anciens et les maisons dont la construction remonte au milieu du vingtième siècle.

En matière d'interventions physiques, trois éléments sont primordiaux : l'enfouissement des fils dans le site du patrimoine, par le biais du programme multipartenaires de *la Société Hydro-Québec*, l'enfouissement des fils par la *Ville de Lévis* dans les principales rues du village et le réaménagement de ses deux entrées principales. Les autres travaux d'intervention dans le site du patrimoine, notamment la construction d'un pont d'arbres et l'aménagement d'un sentier pédestre, seront réalisés par la suite puisqu'ils seront érigés sur les mêmes emplacements. Il en est de même des travaux d'aménagement qui seront effectués dans les principales rues du village. Le réaménagement des entrées du village devra se réaliser dans les meilleurs délais car seules des entrées attrayantes sauront susciter la curiosité et l'intérêt des visiteurs dans la découverte de ce lieu patrimonial.

Sur le plan culturel, le principal enjeu sera de faire la promotion des attraits particuliers du village et du site du patrimoine en vue d'entraîner l'achalandage d'une nouvelle clientèle intéressée par l'histoire et de s'assurer que le village de Saint-Nicolas soit désormais intégré dans le parcours linéaire de la découverte du patrimoine bâti, naturel et culturel de la Rive sud.

#### 4. Les retombées majeures

Ce *plan de mise en valeur du corridor patrimonial* constitue un élément moteur pour la revitalisation du village de Saint-Nicolas. Le développement des atouts patrimoniaux, naturels et culturels aura, à plus ou moins long terme, des impacts déterminants sur la dynamisation de l'activité sociale, économique et culturelle du village.

Sur le plan social, il contribuera à renforcer chez les résidents un sentiment identitaire en renforçant les mécanismes d'information et de consultation, en favorisant un plus grand esprit de solidarité dans la communauté et en incitant les résidents à se reconnaître comme les principaux acteurs de leur milieu.

Sur le plan économique, la restauration du caractère patrimonial du secteur exigera des investissements financiers, tant de la part des gouvernements locaux, provinciaux, voire même fédéraux, ainsi que des propriétaires de maisons ancestrales, mais ces investissements auront des retombées économiques intéressantes à long terme. La mise en valeur des différents potentiels du secteur entraînera aussi un nouvel achalandage touristique, allié à un essor domiciliaire récent autour du village. Des services et des commerces de proximité seront alors appelés à se développer graduellement. Les services et les produits exclusifs au terroir, particulièrement dans les domaines agroalimentaires et agrotouristiques, bénéficieront pour leur part d'une plus grande visibilité. Ce nouvel essor économique contribuera à la revitalisation du secteur.

Sur le plan culturel, le développement de projets axés sur des découvertes patrimoniales, des recherches historiques, des randonnées d'observation pédestres et cyclistes, des promenades d'interprétation en bordure du fleuve ou de la rivière Aulneuse, des activités d'animation ou encore des événements festifs identitaires intéressera davantage une clientèle à caractère familial et écotouristique soucieuse de protéger le patrimoine du secteur, d'acquérir des connaissances sur le plan culturel et de contribuer à la protection de la qualité de l'environnement, contribuant ainsi au développement durable du secteur.

Le village de Saint-Nicolas constituera alors un lieu incontournable dans le noyau des découvertes patrimoniales et historiques de la *Ville de Lévis*.

## 5. Le territoire visé

Ce *Plan de mise en valeur* du patrimoine pourra éventuellement s'appliquer à l'ensemble du secteur visé par les interventions de *Revitalisation Village Saint-Nicolas*, soit les espaces délimités par la route Marie-Victorin au sud, le fleuve Saint-Laurent au nord, la rivière Aulneuse à l'est et le site du patrimoine à l'ouest. Toutefois, compte tenu des efforts et des investissements exigés par la mise en place d'un tel plan, il s'appliquera dans une première phase à un territoire plus restreint.

Ce territoire prioritaire d'intervention, désigné par le «Corridor patrimonial» est celui où l'on retrouve la plus grande concentration de maisons ancestrales du secteur, situées notamment le long de l'ancienne route qui passait au cœur du village. Il inclut le site du patrimoine décrété en vertu de la Loi sur les Biens culturels en 1987, ainsi que l'artère principale du village, soit la rue des Pionniers, et quelques rues adjacentes où se retrouvent des bâtiments patrimoniaux. Il inclut également le chemin du Moulin, l'Anse Ross, une bande linéaire à partir de l'embouchure de la Rivière Aulneuse et les vestiges de l'ancien chemin Craig qui ont constitué des éléments déterminants au début de la colonisation.

### Objectif visé

- 1) **Déterminer une zone prioritaire de mise en valeur du patrimoine en désignant un « Corridor patrimonial » constitué de la route Marie-Victorin, à partir de l'extrémité ouest du site du patrimoine jusqu'à son croisement avec la rue des Pionniers, de la rue des Pionniers, de la rue de l'Entente, de la rue des Lilas, du chemin du Moulin, de l'Anse Ross et de l'embouchure de la Rivière Aulneuse, incluant les vestiges de l'ancien chemin Craig.**

## 6. Les priorités d'intervention en matière de mise en valeur du patrimoine

Le *Plan de mise en valeur du corridor patrimonial* de Saint-Nicolas vise les éléments identitaires constitués du patrimoine bâti, naturel et culturel. Il comporte des projets de protection et de mise en valeur susceptibles de donner corps à la vision d'avenir proposée plus haut.

### 6.1 Le patrimoine bâti

La principale caractéristique du secteur est la reconnaissance officielle d'un site du patrimoine décrété en 1987 en vertu de la *Loi sur les Biens culturels*. Ce site fût d'ailleurs le premier secteur municipal à être ainsi constitué au Québec. Il inclut huit bâtiments érigés entre 1760 et 1887. Mentionnons entre autres la Maison Pâquet et la Chapelle Notre-Dame-de-Grâces qui ont été classées monuments historiques en 1989. On retrouve aussi l'Ermitage Notre-Dame-de-Grâce érigé par Mgr Benjamin Pâquet, ancien recteur de l'université Laval.

Dans le village même, le patrimoine bâti est assez dense et comprend plusieurs éléments notables. On dénombre près d'une trentaine de bâtiments qui possèdent encore leurs composantes et matériaux anciens datant de la période 1720 à 1900. On retrouve également une chapelle classée comme bien culturel en 1961, soit la Chapelle de procession du Nord-Est. Sur la rue des Pionniers, la maison Filteau constitue un des précieux témoins de l'époque coloniale du fait qu'elle serait un des plus anciens bâtiments de la Rive sud.

Le couvent de Saint-Nicolas, aujourd'hui reconverti en résidence pour personnes âgées, est un bel exemple d'architecture institutionnelle de style Second Empire. L'église de Saint-Nicolas, pour sa part, a été reconstruite en 1962-1963 et représente un très rare exemple au Québec du renouveau architectural catholique des années 1960. À proximité se trouve le presbytère maintenant transformé par la *Ville de Lévis* en Centre de diffusion des arts et du patrimoine. Le village compte un magasin général traditionnel construit vers 1895 et toujours en opération. Intercalés au travers de ces bâtiments patrimoniaux se retrouvent des bungalows typiques des années 1960 qui devront s'harmoniser avec le concept de mise en valeur du caractère ancestral du village.

#### Objectifs visés

- 2) **Connaître, protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti en incitant la *Ville de Lévis* à mettre en œuvre dans le corridor patrimonial les orientations privilégiées dans ses différentes politiques, dont la *Politique culturelle*, le *Schéma d'aménagement et de développement* et les différents outils de réglementation en matière d'urbanisme.**

- 3) Protéger et mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux en proposant des outils réglementaires s'intégrant dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) actuellement en élaboration par la *Ville*, incluant entre autre une charte de couleurs patrimoniales pour les bâtiments ancestraux.
- 4) Encourager les propriétaires à restaurer leurs bâtiments patrimoniaux en incitant la *Ville* à mettre sur pied des programmes d'aide technique et financière et en leur offrant des ateliers d'expertise.
- 5) Améliorer le caractère visuel et esthétique du village en développant un concept d'aménagement qui favorise l'intégration harmonieuse entre les bâtiments à caractère patrimonial et les autres bâtiments.
- 6) Assurer la restauration de certains bâtiments anciens, notamment la Chapelle de procession du Nord-Est, en incitant le *Ministère de la Culture et des Communications* à investir des efforts financiers.
- 7) Redonner au parvis de l'église un statut privilégié de lieu de rencontre au cœur du village en proposant aux représentants de *la Fabrique* un réaménagement du parvis.
- 8) Proposer au propriétaire du magasin général différents moyens de poursuivre la mise en valeur de certains éléments traditionnels de ce type de commerce en offrant un soutien et une expertise en matière de restauration et de promotion.
- 9) Améliorer le caractère esthétique des établissements situés dans le corridor patrimonial en faisant notamment la promotion d'un affichage commercial de qualité.
- 10) Faire connaître les sites et les attraits du territoire visé en installant une signalisation directionnelle sur les principaux tronçons routiers à proximité du village.
- 11) Susciter l'appui des citoyens à l'importance de la préservation du patrimoine bâti en élaborant des activités de sensibilisation et en diffusant des documents d'information.

## 6.2 Le patrimoine naturel

La qualité du paysage dans le corridor patrimonial est unique et se démarque particulièrement par le fleuve qui constitue un élément identitaire fort pour tous les résidents et visiteurs.

Pour préserver cette qualité du paysage, aucun réseau câblé ne sera apparent le long du site patrimonial sur la route Marie-Victorin et dans les rues du village où se retrouvent des concentrations de maisons anciennes. Le magnifique pont d'arbres qui bordait la sortie ouest du village sur la route Marie-Victorin, dans le secteur du site patrimonial sera reconstitué et un sentier piétonnier favorisera la découverte de ce site. De même, la rue des Pionniers retrouvera les grands arbres qui caractérisaient autrefois le cœur du village. Les entrées du village seront réaménagées pour inciter les visiteurs à découvrir ce lieu tricentenaire. Des percées visuelles seront préservées à plusieurs endroits dans le corridor patrimonial afin de profiter de la magnifique vue sur le fleuve.

Le corridor patrimonial est riche en espaces verts. On compte trois parcs, dont le Parc Jean-Dumets en bordure du cap. De nombreux efforts d'aménagement y ont été investis au cours des dernières années et ont eu pour effet d'augmenter largement l'achalandage. Les deux autres parcs sont celui du Tricentenaire, où se retrouve une très belle sculpture rappelant les premières familles de cultivateurs, et le parc Picart qui bénéficie déjà d'un aménagement floral. Le cimetière en plein cœur du village et attenant au parc Jean-Dumets est un lieu fréquemment emprunté par les résidents compte tenu qu'il borde le fleuve. Tout juste à la sortie ouest du village, dans le site du patrimoine, un terrain vacant appartenant à la *Ville* présente une très belle vue sur le fleuve et sur les immenses champs en culture avoisinants.

En ce qui concerne les boisés, des sentiers de randonnée ont été aménagés dans le Parc Jean-Dumets à travers le massif d'arbres situé au nord, permettant ainsi de longer la bordure fluviale. Le sentier sera prolongé vers l'est pour rejoindre un autre boisé derrière la petite école, soit le pavillon des Hirondelles qui recèle un fort potentiel d'arbres matures. De même on retrouve de très beaux espaces boisés dans l'escarpement rocheux au sud du chemin du Moulin.

Les battures du fleuve et de la rivière Aulneuse sont un milieu très riche en habitats fauniques et floraux et constituent un potentiel écotouristique naturel important. Les résidents et les visiteurs intéressés par des activités d'observation et d'interprétation contribueront de ce fait à la protection et à la sensibilisation de ces milieux fragiles.

## Objectifs visés

- 12) Mettre en œuvre le projet d'enfouissement des réseaux câblés dans le site du patrimoine qui a été accepté par *la Société Hydro-Québec* dans le cadre du programme multipartenaires d'enfouissement patrimonial et culturel en s'assurant que la *Ville de Lévis* s'investisse également dans ce projet.
- 13) Mettre en oeuvre un projet d'enfouissement des fils électriques dans la partie du village incluse dans le corridor patrimonial en incitant la *Ville* à reconnaître ce secteur comme une priorité d'intervention dans son programme d'enfouissement.
- 14) Assurer le réaménagement des entrées est et ouest du village en poursuivant les démarches auprès de la *Ville* afin d'améliorer leur aspect esthétique et sécuritaire et de reconnaître ce secteur comme la porte d'entrée de la nouvelle Ville de Lévis.
- 15) Restaurer le caractère paysager ancestral du village en reconstituant le pont d'arbres sur la route Marie-Victorin dans le site du patrimoine et en implantant des arbres matures sur la rue des Pionniers.
- 16) Favoriser la découverte du site du patrimoine en proposant à la *Ville* la construction d'un sentier piétonnier reliant le village au site du patrimoine, ainsi que l'aménagement de quelques espaces de stationnement, contribuant ainsi à améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes.
- 17) Favoriser le passage des cyclistes dans le village en incitant la *Ville* à aménager une voie de contournement de la future piste cyclable qui emprunterait la rue des Pionniers.
- 18) Protéger les principaux éléments constituant le patrimoine naturel du territoire visé en proposant des outils réglementaires s'intégrant dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou dans toute autre réglementation d'urbanisme de la *Ville*.
- 19) Mettre en valeur la qualité visuelle du paysage en aménageant des lieux pour admirer les percées visuelles sur le fleuve notamment dans le village et dans le site du patrimoine, en convertissant en espace vert le terrain appartenant à la *Ville* dans le site du patrimoine et en restaurant l'entrée et les allées du cimetière attenant au Parc Jean-Dumets.

- 20) Mettre en valeur l'environnement naturel en protégeant les percées visuelles dans le corridor patrimonial, en prolongeant le sentier de randonnée dans le boisé du parc Jean-Dumets jusqu'au boisé derrière l'école le Pavillon des Hirondelles, en inventoriant et en entretenant les arbres matures de ces deux boisés et en protégeant une partie du boisé de l'escarpement rocheux au sud du chemin du Moulin.
- 21) Favoriser à l'Anse Ross un meilleur accès public au fleuve dans une approche éco-touristique en sensibilisant les propriétaires riverains et les visiteurs à la protection de la biodiversité et en développant des activités d'animation, notamment pour la clientèle scolaire, avec la collaboration de l'organisme *Conservation de la Nature*.
- 22) Améliorer la qualité visuelle du paysage de l'Anse Ross et de l'embouchure de la rivière Aulneuse en réaménageant le point d'arrivée des visiteurs, en installant du mobilier urbain et en implantant de la végétation spécifique à ce milieu.
- 23) Protéger et mettre en valeur les milieux naturels caractéristiques du corridor patrimonial en incitant la *Ville* à délimiter une aire de protection à l'embouchure de la rivière Aulneuse, incluant l'Anse Ross, afin de répondre aux besoins en espaces de conservation et d'interprétation du milieu.

### 6.3 Le patrimoine culturel

La richesse patrimoniale des bâtiments du village de Saint-Nicolas et la particularité de son environnement naturel en font un haut lieu historique. Toutefois, les bâtiments ancestraux les plus remarquables sont peu connus des visiteurs et plus particulièrement ceux du site du patrimoine. Ce patrimoine bâti fera l'objet d'une meilleure identification et des activités d'animation permettront de découvrir l'histoire de ses familles souches.

Les visiteurs et les résidents pourront se familiariser davantage sur l'histoire des premiers colons qui ont tracé l'ancien Chemin Craig et ceux qui ont œuvré au moulin banal ou encore dans la première grande scierie de la région à l'embouchure de la rivière Aulneuse.

Des initiatives entreprises par d'autres organismes depuis quelques années confèrent déjà au village une spécificité culturelle. Chaque été, se tient l'événement « Village en Arts » qui favorise une forte participation d'artistes de la grande région de Québec. De même la Société historique compte de nombreuses archives sur l'histoire des ancêtres du village. Le presbytère de Saint-Nicolas constitué en Centre de diffusion et d'interprétation est reconnu régionalement comme un lieu privilégié d'animation culturelle.

Ces atouts en matière historique et culturelle confèrent un apport indéniable à la mise en valeur du patrimoine du secteur de Saint-Nicolas.

#### Objectifs visés

- 24) **Faire connaître le patrimoine en installant des plaques d'identification sur les bâtiments les plus remarquables et en concevant des panneaux d'interprétation placés à des endroits stratégiques.**
- 25) **Mettre en valeur les attraits culturels du corridor patrimonial en organisant des activités d'animation sur une base régulière.**
- 26) **Améliorer la diffusion de l'information sur le patrimoine culturel en concevant un programme de conférences publiques, de visites guidées et d'activités scolaires et en diffusant des documents thématiques.**
- 27) **Améliorer la connaissance sur l'histoire régionale en élaborant un projet d'interprétation visant à reconnaître les éléments majeurs de la colonisation qui se sont déroulés dans l'axe du Chemin Craig et de la Rivière Aulneuse et en mettant en valeur la contribution de chacune des familles souches.**
- 28) **Promouvoir la concertation dans le milieu en renforçant le partenariat avec la *Corporation Village en Arts* et la *Société historique de Saint-Nicolas-Bernières* qui interviennent activement dans la mise en valeur du secteur sur le plan culturel.**

## 7. Le processus de mise en œuvre du Plan

Il importe de s'assurer de l'adhésion des citoyens à ce plan, puisqu'ils en seront les acteurs principaux. À cette fin, la mise en oeuvre de ce plan se fera dans un processus de consultation continue avec les citoyens, et plus particulièrement les résidents du secteur d'intervention visé.

Il misera sur une approche de complémentarité, de concertation et de partenariat avec les principaux organismes du milieu.

Ce plan se réalisera en étroite collaboration avec la *Ville de Lévis*, maître d'œuvre des principales interventions physiques prévues, et de ce fait, tiendra compte de son Plan triennal d'immobilisation. De même, la collaboration des autres paliers gouvernementaux sera essentielle à la mise en œuvre de certaines actions proposées.

L'échéancier de réalisation de ce plan devrait se faire sur une échelle de un à cinq ans. Toutefois, ce plan devra être révisé périodiquement pour tenir compte des nouveaux besoins ou encore des nouvelles opportunités contribuant à la mise en valeur du patrimoine.

## **Conclusion : Un élément moteur de la revitalisation**

Ce *plan de mise en valeur du corridor patrimonial* dans le village de Saint-Nicolas témoigne des attentes des résidents exprimées lors des premières rencontres de consultation qui ont donné lieu au *Scénario de Revitalisation de 2004*. Ces attentes ont été réitérées lors de chaque Assemblée générale de *Revitalisation Village Saint-Nicolas* par les résidents qui ont à cœur le développement et la revitalisation de leur secteur.


Pour d'aucuns, il constitue un élément moteur de la revitalisation du secteur compte tenu de ses nombreuses retombées sur les plans social, économique et culturel. Nous croyons fermement que ce plan est une première étape pour consolider et surtout promouvoir et faire reconnaître le caractère ancestral du secteur sur le plan régional.

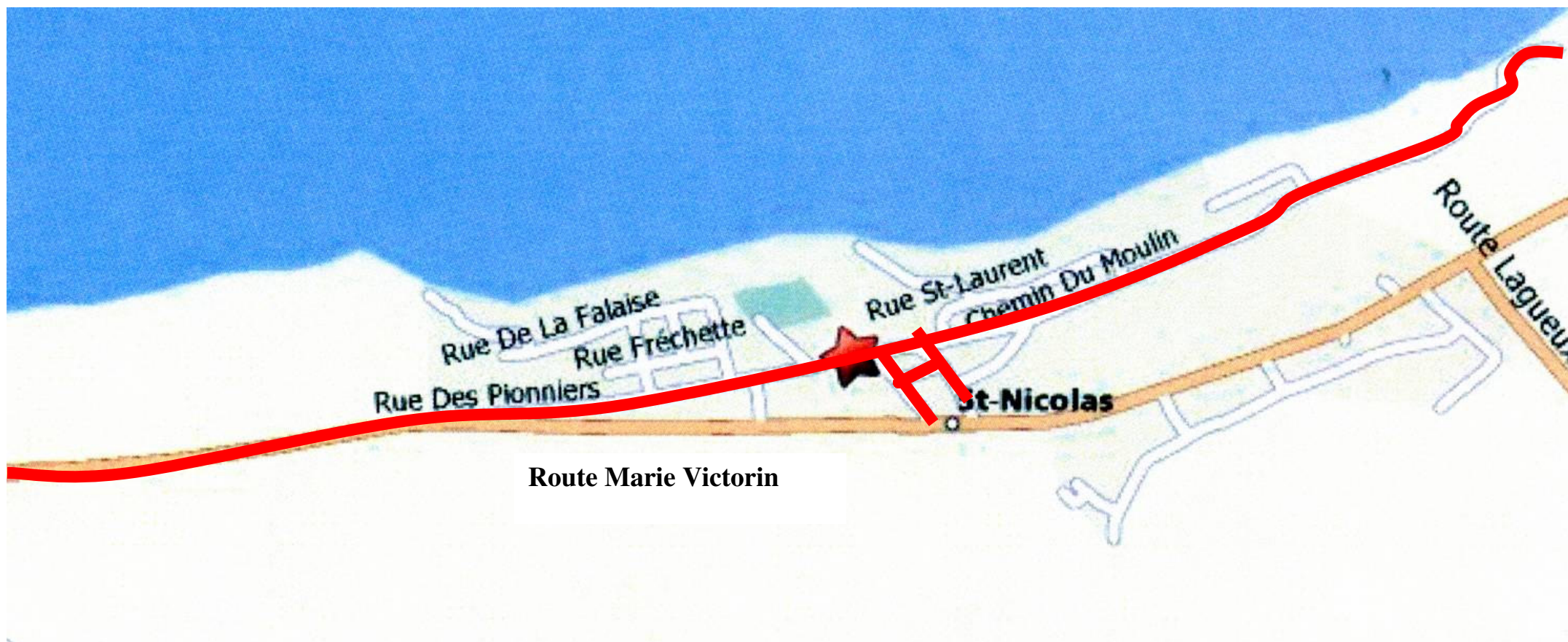
Ce plan doit être vu dans son ensemble puisqu'il témoigne d'une vision globale d'actions à entreprendre pour protéger et mettre en valeur les grands éléments patrimoniaux du village de Saint-Nicolas.

Ce plan de mise en valeur peut sembler ambitieux, mais il faut comprendre que sa réalisation s'étalera sur plusieurs années. La mise en oeuvre de ce plan ne pourra se faire sans une étroite collaboration de la *Ville de Lévis*, des intervenants du milieu et des citoyens. Il comporte, à notre avis, tous les atouts pour réaliser la vision d'avenir de notre village et en faire une destination phare.

# Annexes

## Annexe A : La carte du territoire

Corridor patrimonial 



## **Annexe B : Le sommaire des interventions prévues**

	<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTION</b>	<b>SECTEUR D'INTERVENTION</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
1	Déterminer une zone prioritaire de mise en valeur du patrimoine	Désigner un « corridor patrimonial » constitué de la route Marie-Victorin, à partir de l'extrémité ouest du site du patrimoine jusqu'à son croisement avec la rue des Pionniers, de la rue des Pionniers, de la rue de l'Entente, de la rue des Lilas, du chemin du Moulin, de l'Anse Ross et de l'embouchure de la rivière Aulneuse, incluant les vestiges de l'ancien chemin Craig	Tous les secteurs	RVSN	2007
2	Connaître, protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti	Inciter la Ville à mettre en œuvre dans le corridor patrimonial les orientations privilégiées dans ses différentes politiques et règlements d'urbanisme, notamment sa <i>Politique culturelle</i> et son <i>Schéma d'aménagement et de développement</i>	Site du patrimoine Village	RVSN Ville de Lévis	2008-2010
3	Protéger et mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux	Proposer des outils réglementaires s'intégrant dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) actuellement en élaboration par la Ville, incluant une charte des couleurs patrimoniales pour les bâtiments ancestraux	Site du patrimoine Village	RVSN Fondation rues principales Ville de Lévis	2008
4	Encourager les propriétaires à restaurer leurs bâtiments patrimoniaux	Inciter la Ville à mettre sur pied des programmes d'aide technique et financière Offrir des ateliers d'expertise	Site du patrimoine Village	RVSN Ville de Lévis	2007- 2010
5	Améliorer le caractère visuel et esthétique du village	Développer un concept d'aménagement qui favorise l'intégration harmonieuse entre les bâtiments à caractère patrimonial et les autres bâtiments	Site du patrimoine Village	RVSN	2008
6	Assurer la restauration de certains bâtiments anciens, notamment la Chapelle de procession du Nord-est	Inciter le Ministère de la Culture et des Communications à investir des efforts financiers	Site du patrimoine Village	RVSN Ministère de la Culture et des Communications	2010
7	Redonner au parvis de l'église son caractère de lieu de rencontre au cœur du village	Proposer aux représentants de la Fabrique un réaménagement du parvis	Village	RVSN Ville de Lévis La Fabrique	2009

	<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTION</b>	<b>SECTEUR D'INTERVENTION</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
8	Proposer au propriétaire du magasin général de poursuivre la mise en valeur de son type de commerce	Offrir au propriétaire un soutien et une expertise en matière de restauration et de promotion	Village	RVSN	2008
9	Améliorer le caractère esthétique des établissements situés dans le corridor patrimonial	Faire la promotion d'un affichage commercial de qualité	Tous les secteurs	Propriétaires de commerces	2008-2010
10	Faire connaître les sites et les attraits du territoire	Installer une signalisation directionnelle sur les principaux tronçons routiers à proximité du village	Site du patrimoine Village Chemin du Moulin Anse Ross Vestiges du chemin Craig	Ville de Lévis	2008
11	Susciter l'appui des citoyens à l'importance de la préservation du patrimoine bâti	Élaborer des activités de sensibilisation et diffuser des documents d'information	Tous les secteurs	RVSN	2008-2010
12	Mettre en œuvre le projet d'enfouissement des réseaux câblés dans le site du patrimoine qui a été accepté par le Société Hydro-Québec	S'assurer que la Ville s'investisse dans ce projet	Site du patrimoine	RVSN Ville de Lévis	2007
13	Mettre en œuvre un projet d'enfouissement des fils électriques dans la partie du village incluse dans le corridor patrimonial	Inciter la ville de Lévis à reconnaître ce secteur comme une priorité d'intervention dans son programme d'enfouissement	Village	RVSN Ville de Lévis	2008-2010
14	Réaménager les entrées est et ouest du village	Poursuivre les démarches auprès de la Ville afin d'améliorer leur aspect esthétique et sécuritaire et de reconnaître ce secteur comme la porte d'entrée de la nouvelle Ville de Lévis	Site du patrimoine Village	RVSN Ville de Lévis	2008

	<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTION</b>	<b>SECTEURS D'INTERVENTION</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
15	Restaurer le caractère paysager ancestral du village	Reconstituer le pont d'arbres sur la route Marie-Victorin dans le site du patrimoine Implanter des arbres matures sur la rue des Pionniers	Site du patrimoine Village	Ville de Lévis RVSN	2009
16	Favoriser la découverte du site du patrimoine	Proposer à la <i>Ville</i> la construction d'un sentier piétonnier reliant le village au site du patrimoine et l'aménagement de quelques espaces de stationnement	Site du patrimoine	RVSN Ville de Lévis	2009
17	Favoriser le passage des cyclistes dans le village	Inciter la <i>Ville</i> à aménager une voie de contournement de la future piste cyclable qui emprunterait la rue des Pionniers	Site du patrimoine Village	RVSN Ville de Lévis Ministère des Transports	2010
18	Protéger les principaux éléments constituant le patrimoine naturel du territoire visé	Proposer des outils réglementaires s'intégrant dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou dans toute autre réglementation d'urbanisme de la Ville	Tous les secteurs	RVSN Ville de Lévis	2010
19	Mettre en valeur la qualité visuelle du paysage	Aménager des lieux pour admirer les percées visuelles sur le fleuve. Convertir en espace vert le terrain appartenant à la Ville dans le site du patrimoine, restaurer l'entrée et les allées du cimetière attenant au Parc Jean-Dumets	Site du patrimoine Village Chemin du Moulin Anse Ross	Ville de Lévis	2010
20	Mettre en valeur l'environnement naturel et protéger les percées visuelles	Prolonger le sentier de randonnée dans le boisé du parc Jean-Dumets jusqu'au boisé derrière l'école le Pavillon des Hirondelles, inventorier et entretenir les arbres matures de ces deux boisés et protéger les percées visuelles ainsi qu'une partie du boisé de l'escarpement rocheux au sud du chemin du Moulin	Village Chemin du Moulin Anse Ross	Ville de Lévis	2010
21	Favoriser à l'Anse Ross un meilleur accès public au fleuve dans une approche éco-touristique	Sensibiliser les propriétaires riverains et les visiteurs et développer des activités d'animation	Anse Ross	RVSN Conservation de la nature	2007-2010
22	Améliorer la qualité visuelle du paysage de l'Anse Ross et de l'embouchure de la rivière Aulneuse	Réaménager le point d'arrivée des visiteurs, installer du mobilier urbain et implanter de la végétation spécifique à ce milieu	Anse Ross Embouchure de la rivière Aulneuse	RVSN Conservation de la nature Ville de Lévis	2008-2009

	<b>OBJECTIF</b>	<b>ACTION</b>	<b>SECTEURS D'INTERVENTION</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
23	Protéger et mettre en valeur les milieux naturels du corridor patrimonial	Inciter la <i>Ville</i> à délimiter une aire de protection à l'embouchure de la rivière Aulneuse, incluant l'Anse Ross	Embouchure de la rivière Aulneuse	RVSN	2007-2010
24	Faire connaître le patrimoine	Installer des plaques d'identification sur les bâtiments les plus remarquables et concevoir des panneaux d'interprétation placés à des endroits stratégiques	Tous les secteurs	RVSN	2008
25	Mettre en valeur les attraits culturels	Organiser des activités d'animation sur une base régulière	Tous les secteurs	RVSN	2007-2010
26	Améliorer la diffusion de l'information sur le patrimoine culturel	Concevoir un programme de conférences publiques, des visites guidées, d'activités scolaires et diffuser des documents thématiques	Tous les secteurs	RVSN	2008-2010
27	Améliorer la connaissance sur l'histoire régionale	Élaborer un projet d'interprétation visant à reconnaître les éléments majeurs de la colonisation dans l'histoire régionale qui se sont déroulés dans l'axe du Chemin Craig et de la Rivière Aulneuse Mettre en valeur la contribution de chacune des familles souches	Tous les secteurs	RVSN	2009
28	Promouvoir la concertation dans le milieu	Renforcer le partenariat avec la Corporation Village en Arts et la Société historique de Saint-Nicolas-Bernières qui interviennent activement dans la mise en valeur du secteur sur le plan culturel.	Tous les secteurs	RVSN	2008

## Annexe C : Une présentation de différentes esquisses

### Site du patrimoine actuellement: Route Marie Victorin (de l'ouest vers l'est)



Secteur patrimonial: état actuel

Saint-Nicolas, Québec  
Juillet 2007

Chantal Gingras, B. Arch.

### Aménagement proposé

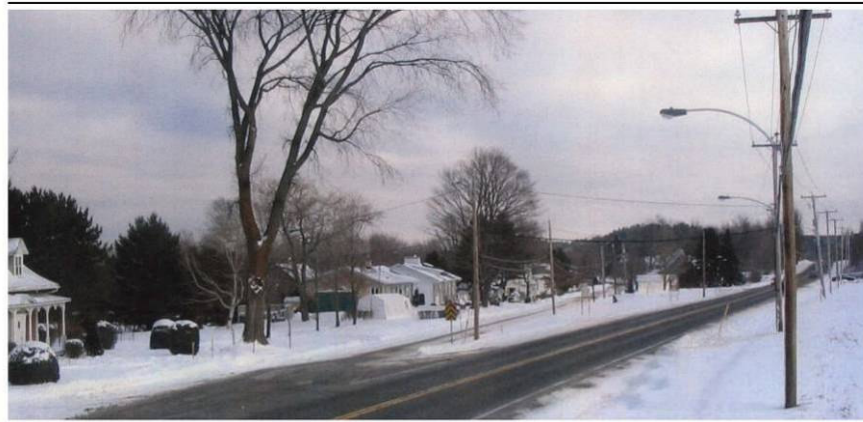


SECTEUR PATRIMONIAL  
Juillet 2007  
Chantal Gingras

Proposition d'aménagement

village Saint-Nicolas

**Entrée ouest actuellement : Angle rue des pionniers, route Marie-Victorin**



**Entrée Ouest: état actuel**  
Route 132  
Village Saint-Nicolas  
décembre 2005

Guy Lévesque, B.arch.



**Aménagement proposé**



**Entrée Ouest: proposition**  
Route 132  
Village Saint-Nicolas  
janvier 2006

Guy Lévesque, B.arch.

**Entrée est actuellement:** Angle rue des Pionniers, route Marie-Victorin



**Entrée Est: état actuel**  
Route 132  
Village Saint-Nicolas  
décembre 2005

Guy Lévesque, B. Arch.



**Aménagement proposé**



**Entrée Est: proposition**  
Route 132  
Village Saint-Nicolas  
décembre 2005

Guy Lévesque, B. Arch.

## Esquisse de réaménagement proposé par Conservation de la nature

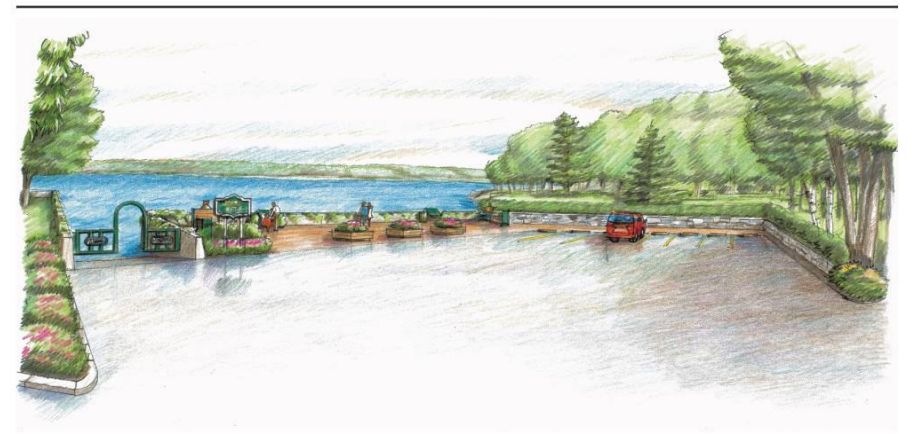
### L'anse Ross (Chemin du moulin) actuellement



Quai de l'Anse Ross: état actuel  
Secteur Saint-Nicolas  
Lévis  
Février 2007

Guy Lévesque, B.Arch.

### Plan d'aménagement proposé



Quai de l'Anse Ross: proposition  
Secteur Saint-Nicolas  
Lévis  
Mars 2007

Guy Lévesque, B.Arch.

# Réaménagement de l'entrée ouest de la ville de Lévis

Secteur du village de Saint-Nicolas

Route Marie Victorin, 132

